



Micro-entreprise fictive : légalité et déclarations

Par **mathieuxc11**, le **26/10/2014** à **12:07**

Dans le cadre de nos études, notre établissement scolaire nous a fait créer une micro-entreprise fictive qui est destinée à faire du profit grâce à des ventes que nous serons amenés à faire durant l'année. Pour l'instant nous sommes en train de constituer un capital de départ et avons un compte en banque au nom de l'association familiale de notre établissement scolaire. A la fin de l'année, en principe, une partie de l'argent ira aux actionnaires, une autre à une association caritative et une autre pour la classe afin d'effectuer une sortie.

1/ Est-ce que cette activité est légale ?

2/ Devons-nous déclarer et verser quoi que ce soit au trésor public ?